

Séance du Conseil de Ville du 26.05.2014

~~Motion~~ Postulat

Un archivage informatique accessible à tous et fiable

La gestion de l'information soulève le problème de son accessibilité mais aussi de son archivage. Les conseillers de ville ainsi que les membres des différentes commissions reçoivent passablement de courriers en format papier. Il s'agit des objets à traiter, des budgets, des comptes et d'informations diverses. Une fois les thèmes traités, il devient nécessaire d'archiver l'ensemble de ces documents. Cela répond à une logique de classement, de rationalisation de l'espace à disposition et aussi d'accessibilité et de recherche ultérieure à l'une ou l'autre information. Le problème est identique pour l'information numérique mise à disposition par la commune via son site internet.

Un classement individuel, qu'il soit sous forme papier ou informatique, est-il dès lors véritablement rationnel et efficace ? Vraisemblablement non. La solution consiste à utiliser un archivage centralisé et informatisé mis à disposition par la commune. Un usage convivial d'un tel système doit permettre au travers d'un mot-clé de retrouver tous les objets relatifs à cette problématique (postulats, motions, réponses, PV de séances,...) et ce sur une longue période. Sous cette forme, c'est un véritable outil que les utilisateurs auront à disposition et qui permettra une plus grande efficacité de leur travail.

Nous demandons donc au Conseil communal de mettre en place un outil d'archivage performant relatif au Conseil de ville aux commissions éventuellement au Conseil communal et d'offrir les garanties nécessaires à un accès fiable et durable.

Parmi les éléments auxquels devra répondre ce système nous mentionnons, sans être exhaustif :

- L'accessibilité par les utilisateurs
- L'exhaustivité de l'information
- La période d'archivage
- La facilité de la recherche par thème ou requête et de façon transversale
- La fiabilité du système

Ce système aura pour objectif de rendre inutile de façon définitive l'archivage papier et informatique individuel, de favoriser la destruction et le recyclage du papier et d'améliorer le travail des intervenants. Il s'agit là également d'un prérequis vers l'évolution du moins de papier et de futures économies financières.

Pour le groupe PLR
Julien Crevoisier

